

LES FAMILLES AFRICAINES ET LEURS TRANSFORMATIONS

par Jean-Pierre DOZON

De l'Afrique, on dit souvent qu'elle est une mosaïque ethnique et que les institutions familiales y occupent une place prépondérante. Les familles définissent ainsi la société traditionnelle africaine. L'ethnologie a contribué à façonner cette image de l'Afrique, et dans sa quête des traditions, elle n'a jamais cessé de faire des systèmes familiaux et matrimoniaux la clé de toute analyse des sociétés africaines. Radcliffe BROWN (1950) disait : "Pour la compréhension d'un aspect quelconque de la vie sociale d'une population africaine, aspects économique, politique ou religieux, il est essentiel de posséder une connaissance approfondie de son organisation familiale et matrimoniale". Les structures familiales apparaissent ainsi déterminantes et lorsqu'on dit qu'une population est patrilinéaire, on énonce l'une de ses propriétés essentielles.

L'anthropologie de la famille a beaucoup apporté mais deux critiques sont à formuler :

- les institutions familiales ont été principalement appréhendées à partir de leurs règles (règles de filiation, règles d'alliances). C'est une anthropologie juridique et normative ;
- certaines questions sur ces institutions familiales n'ont jamais ou rarement été posées (histoire, engendrement de ces institutions).

L'ethnologie a confirmé l'idée que les sociétés africaines étaient des sociétés sans histoire. Une telle idée rejoint, avant la colonisation, certaines idéologies politiques qui affirment que l'Afrique a toujours été socialiste et que le socialisme africain s'enracine dans la famille. Et avec l'échec des stratégies de développement, on assiste aussi aujourd'hui (surtout dans le cadre des petits projets de développement préconisés par les ONG) à une valorisation de la famille et plus généralement des valeurs traditionnelles africaines. La famille comme réalité ou comme représentation est donc l'une des clefs privilégiées pour appréhender l'Afrique Noire.

Les institutions familiales en Afrique

La "tradition coloniale" utilisait pour les institutions familiales en Afrique le terme de famille étendue ou élargie. Cette notion n'est pas très bonne car elle présuppose qu'il n'y a pas de familles nucléaires et elle mélange le "biologique" et le "social". Les familles élémentaires existent mais sont intégrées dans des groupes que les ethnologues appellent clans, lignages. Le lignage désigne un ensemble d'hommes et de femmes unis par un ancêtre commun. La polygynie (un homme marié avec plusieurs femmes) est une pratique courante mais évolue en même temps que la monogamie ; il y a certainement plus d'hommes monogames que d'hommes polygynes en Afrique Noire.

Les lignages sont des groupes sociaux dont l'élaboration et le fonctionnement obéissent à des règles qui distinguent le côté paternel du côté maternel.

Par lignage patrilinéaire, on désigne un groupe d'unifiliations, c'est-à-dire un ensemble de parents unis en ligne agnatique par un ancêtre commun. Dans les sociétés matrilineaires, les parents sont unis en ligne utérine. On rencontre aussi des structures bi-linéaires (reconnaissance des deux lignes). Il faut préciser à cet égard que dans le cas des groupes d'unifiliation, il existe toujours une reconnaissance plus ou moins marquée de l'autre ligne.

Les lignages obéissent à d'autres principes. Les règles d'unifiliation s'accompagnent de pratiques de segmentations. A un certain seuil démographique, les collectivités éclatent et créent des groupes similaires qui conservent des liens de parenté entre eux et donnent lieu à des unités plus vastes à vocation territoriale que l'on nomme clan ou tribu. Les règles d'unifiliation s'accompagnent de règles concernant la résidence et l'alliance matrimoniale.

C'est à ce niveau d'ensemble de règles que l'on parle non plus d'institutions familiales, mais de systèmes de parenté et d'alliance. La règle la plus fréquente est la patrilocalité (on habite chez son père) et la virilocalité (les épouses habitent chez leur mari). Dans les sociétés patrilinéaires, on habite dans son groupe de filiation contrairement aux sociétés matrilineaires.

La virilocalité oblige les femmes à circuler. Elles quittent leur lignage pour aller dans celui de leur mari. Cette circulation des femmes implique une autre circulation en sens inverse, celle des biens matrimoniaux (compensation matrimoniale). La circulation des femmes est balisée par des règles de mariage dont la principale règle est l'interdiction de se marier dans son propre groupe de filiation.

Les institutions familiales peuvent être analysées de manière moins formelle. Les anglosaxons ont mis l'accent sur le fait que ces groupes de filiation ne sont pas uniquement des groupes de parenté mais aussi des groupes sociaux qui remplissent des fonctions politiques, économiques et idéologiques. Ensuite, en France, on a tenté de démêler, derrière les catégories de la parenté, des rapports sociaux liés aux rapports de production, à la vie économique... Le rapport

social le plus important est le rapport homme/femme.

Dans les sociétés patrilineaires, comme dans les sociétés matrilineaires, le point de départ est la domination masculine (polygynie, virilocalité...). Cette différence des sexes implique aussi une division du travail. Les activités féminines sont dévalorisées et très contraignantes.

De plus, on constate l'existence de rapports aînés/cadets. Les familles africaines ne forment pas une société d'égaux. Au sein des lignages, il y a des personnages (les aînés) qui ont le contrôle des relations sociales. Ces personnages veillent à la circulation des femmes, "capitalisent" les biens matrimoniaux, sont le plus souvent polygynes, font travailler des cadets, recrutent des individus étrangers au lignage (notamment des captifs).

Les recherches d'anthropologie "marxistes" critiquent l'anthropologie de la parenté, en ce qu'elle masque des rapports d'exploitation où les femmes, les cadets, les captifs sont assujettis au pouvoir des aînés.

Même si ces recherches d'anthropologie "marxistes" sont contestables, elles ont eu le mérite de ne pas se contenter d'analyser et de porter leur attention sur les stratégies menées par les acteurs des institutions familiales. Il est en effet nécessaire d'étudier ces stratégies pré-coloniales afin d'observer l'évolution, les transformations de ces institutions familiales en fonction d'enjeux économiques et de contingences historiques.

Par exemple, des lignages alladians (Côte-d'Ivoire) étudiés par Marc AUGÉ à filiation matrilineaire ont développé au XIX^{ème} siècle des stratégies matrimoniales en direction de groupes patrilineaires voisins afin d'accroître leur capacité démographique (les fils issus des femmes de ces groupes restent dans le groupe de leur père) et leur force de travail (compte tenu des enjeux de l'exploitation de l'huile de palme).

La multiplication d'exemples de ce type permettrait sans doute une meilleure appréciation de l'histoire des institutions familiales en Afrique Noire pré-coloniale.

Transformations de la famille africaine

On fait correspondre communément les transformations de la famille africaine avec la rupture coloniale. Mais compte tenu, des transformations probables de ces institutions avant la colonisation, la rupture qu'introduit la conquête européenne n'est peut-être pas aussi radicale qu'on veut bien le croire. Certaines formes inédites de nos jours, peuvent avoir eu des précédents avant la colonisation. Au moins, de ce point de vue, le stéréotype qui consiste à dire que l'Afrique Noire est passée, avec la colonisation et la modernité de la

famille étendue à la famille nucléaire, ne nous paraît pas valide.

La colonisation bien évidemment a introduit des changements importants dans la société africaine elle-même... Dans ce nouveau contexte, la famille ne pouvait que se transformer. Les colonisations, d'autre part, voulaient briser l'organisation traditionnelle, afin de mettre en place un modèle familial (famille nucléaire) plus ou moins conforme à celui qui est suivi en Europe. Toutefois, les institutions familiales ont connu une évolution paradoxale. On observe à la fois changements et permanences des institutions familiales africaines.

D'un point de vue des structures de parenté (univers des règles), rien ne change vraiment. En revanche, les rapports sociaux à l'intérieur des institutions familiales évoluent. G. BALANDIER fournit dans son étude sur les fangs du Gabon, un exemple intéressant de changement de ces rapports sociaux. Au début du siècle, l'administration française avait besoin de main-d'oeuvre et a fait appel aux jeunes de la société fang (société à structure lignagère). Ainsi non seulement, elle avait une main-d'oeuvre bon marché, mais aussi, elle semblait provoquer l'émancipation des cadets de la tutelle des aînés. Mais en dépit de cette migration, les jeunes sont restés sous la tutelle des aînés et cette tutelle s'est même accrue. Or, la compensation matrimoniale s'étant monétarisée, les aînés ont été gagnants dans l'opération. Par suite, l'inégalité entre aînés/cadets s'est aggravée : de même l'inégalité homme/femme (la femme devenant explicitement une marchandise et un moyen de pression et de répression).

Plus récemment, Philippe REY a théorisé ce phénomène par ses études sur deux ethnies du Congo. Il a montré qu'il existait une articulation entre mode de production, lignage et mode de production colonial. Le pouvoir colonial, par l'intermédiaire des aînés, a fait travailler les cadets presque gratuitement. Il s'est produit une alliance de classes entre le pouvoir colonial et celui des aînés sur le "dos" des cadets. Contrairement à ses intentions initiales, le système colonial a ainsi bénéficié de la perpétuation, voire de l'amplification des institutions familiales.

Période 1930-40 (mise en valeur économique)

Pendant cette période, on assiste à une évolution où se poursuit la même ambivalence entre reproduction et transformation des institutions familiales. L'étude de l'économie de plantation est à cet égard intéressante. Introduisant massivement l'argent dans bon nombre de sociétés (Côte-d'Ivoire, Togo, Ghana, etc...), on pourrait penser que les institutions familiales vont radicalement changer. Or, si elles changent effectivement, ce n'est pas dans le sens d'une rupture radicale. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, les lignages éclatent dans la mesure où ce sont les familles restreintes qui mettent en valeur les plantations. Mais c'est un éclatement apparent car les aînés conservent des prérogatives importantes (notamment à travers le paiement des compensations matrimoniales). L'argent gagné à travers le

café et le cacao est réinvesti non pas dans un secteur privé (la plantation elle-même) mais dans le lignage lui-même. Ainsi on ne peut pas être un gros planteur sans être un polygyne.

En ce qui concerne l'héritage, la tendance est à l'héritage en ligne verticale (père fils), mais ceci n'est possible que par l'existence de compromis avec le système ancien. Ainsi, le fils n'hérite du père que d'une partie des biens, le reste est attribué à l'héritier légitime (frère du père).

Cependant, le rapport homme/femme, fondement des institutions familiales, est le rapport qui fléchit le premier par le développement de ces économies marchandes. Au niveau du travail, l'inégalité s'amplifie. Les femmes fournissent un travail important pour leur mari contre une faible rémunération. On peut parler d'exploitation de la femme. Du même coup, les liens conjugaux deviennent de plus en plus instables. Les femmes tendent à quitter les campagnes pour aller dans les villes. Et ces migrations féminines vont entraîner des migrations masculines à cause du déficit de femmes dans les campagnes.

Scolarisation et urbanisation

La scolarisation et l'urbanisation sont deux phénomènes qui semblent accentuer davantage l'évolution des institutions familiales.

Scolarisation

En Afrique, l'école a commencé sous la période coloniale et s'est développée depuis l'indépendance. L'école est le moyen privilégié de promotion sociale. L'Etat recrute massivement les jeunes qui sortent de l'école. A un premier niveau, l'école implique une rupture avec les institutions familiales, elle provoque un mode d'individualisation qui permet d'accéder aux classes sociales où s'estompent le poids des traditions (classes aisées). Trois générations ont pu suffire pour passer du statut de chasseur-guerrier (société coloniale) au statut de haut fonctionnaire. Mais ce modèle de mobilité sociale se heurte aujourd'hui aux classes dominantes, déjà formées, qui se ferment aux nouveaux promus.

Mais le modèle fonctionne toujours et provoque le départ des campagnes d'un certain nombre de jeunes. L'échec scolaire et le chômage rendent marginaux certains d'entre eux, ce qui entraîne une rupture avec la famille. Mais dans la mesure où elle est porteuse de promotion sociale, l'école mobilise les réseaux de parenté. L'école est prise en charge par les familles restreintes et met en compétition les différentes familles restreintes à l'intérieur d'un même lignage. Elle provoque une récrudescence du "fétichisme" car l'échec est interprété en terme de sorcellerie. De plus, pour accroître les chances des enfants, les familles restreintes font appel non pas aux

parents du lignage, mais aux réseaux de parenté. Ainsi, dans une société patrilineaire, on fera appel aux parents du côté de la mère avec lesquels les relations sont plus harmonieuses.

Urbanisation

L'urbanisation s'est surtout accentuée depuis l'indépendance. Elle organise de nouveaux rapports sociaux en redistribuant les individus et les groupes dans des espaces différenciés selon des critères socio-économiques ou socio-professionnels. Mais en dépit de la croissance de l'urbanisation, le monde rural reste toujours prépondérant - car l'industrialisation, étant encore faible, limite l'exode rural. Des liens organiques importants se développent entre les villes et les campagnes. Les citadins se dérobaient peu aux obligations de leur milieu d'origine. Ils participent aux funérailles, aux fêtes rituelles et par leurs contributions financières donnent souvent un éclat supplémentaire au système lignagier. De plus, des associations d'originaires d'un même village, de type mutuelles, se créent pour participer aux destinées de leur village d'origine.

En milieu urbain, on ne crée plus de groupes de filiation. Mais ces familles urbaines ne sont pas des familles nucléaires. Les quelques études faites sur les familles urbaines montrent que sous un même toit, vivent plusieurs familles nucléaires ou une famille nucléaire entourée des personnes ayant des liens avec elle. Ces familles sont des familles à géométrie variable. Ces familles varient en fonction de choix, d'intérêts, d'activités diverses. Il n'y a pas de règles. Alain MARIE, dans une étude faite à Lomé au Togo, a montré que de nombreuses familles élargies urbaines, pourtant issues de milieux patrilineaires, se sont constituées sur la base de relations principalement utérines.

L'urbanisation est un phénomène qui s'amplifie et déborde les possibilités d'emploi qu'offrent les Etats et les entreprises. Le chômage est donc important en Afrique Noire et seule l'école permet d'en masquer, d'en différer l'ampleur. Dans de telles conditions, les familles urbaines remplissent des fonctions de structures d'accueil et de sécurité sociale, elles contiennent les marginalisations potentielles en assurant le minimum vital. Ces familles créent à leur manière des débouchés, certains de leurs membres ne reçoivent le gîte et le couvert que dans la mesure où ils travaillent. Ces familles urbaines constituent parfois une réelle force économique, soit parce qu'elles exercent une profession artisanale, soit parce qu'elles président au fonctionnement d'un commerce ou une petite entreprise (connue sous le nom de secteur informel).

La solidarité familiale tend à se diffuser dans l'ensemble du corps social. Mais ce mouvement est limité et contrecarré par les pratiques des classes aisées qui restreignent leur propre univers familial en pratiquant la monogamie.

Les couches moyennes semblent subir le plus la parenté car elles ont l'assurance d'un revenu régulier et d'un habitat stable sans pour autant adopter les habitudes des classes riches. Par contre, les familles pauvres se rapprochent davantage de la famille nucléaire.

Les déterminants de la famille sont moins fonctions d'obligations liées à la tradition que fonction des facteurs socio-économiques.

DEBAT

André QUESNEL - Il était nécessaire de souligner certains points. Il n'existe pas de transformation linéaire, au contraire une activation de certaines lignes, par exemple la ligne matrilineaire dans les villes. Le plus souvent, ce sont des conditions externes qui génèrent certaines formes de famille. De plus, la relation homme/femme dans l'économie de plantation révèle une instabilité matrimoniale qui pousse les femmes à partir vers les villes secondaires. Elles confortent le secteur informel.

Enfin, les relations avec le milieu d'origine permettent un auto-approvisionnement, par exemple, 50% de l'approvisionnement de Bangui provient de cet auto-approvisionnement.

Maria COSIO - La famille est définie à plusieurs niveaux : unité de résidence, unité de production, unité de consommation. Le lien avec les structures économiques va déterminer le niveau d'analyse de la famille. Mais cet aspect qualitatif peut-il être quantifié ?

Jean-Pierre DOZON - J'ai privilégié l'aspect qualitatif des choses, mais on peut dire qu'en milieu rural, le système lignagier est dominant même s'il existe des différences entre Etats. On peut parler du système lignagier sans faire référence aux ethnies.

Maria COSIO - Quelle relation existe-t-il entre l'accès à la terre et la famille ?

Jean-Pierre DOZON - Dans les économies de plantation, les propriétés privées s'inscrivent dans le cadre du système lignagier. L'héritage est un conflit entre héritier légitime et héritier légal. Les autorités légales entérinent les décisions des autorités coutumières.

Y. GOUDINEAU - Quand on définit la famille, on est coincé entre la notion de parentèle et la notion d'unité domestique. Et quand on veut quitter ce cadre théorique pour étudier la réalité sociale de la famille, on retombe dans un flou.

Jean-Pierre DOZON - En effet, les familles urbaines sont différentes les unes des autres et chaque famille a sa logique propre.

A. GAUTIER - On s'étonne que la polygynie continue. Mais en fait, elle joue un rôle économique car les femmes constituent une force de travail.

Jean-Pierre DOZON - Si on se place au niveau des chefs d'administration qui ont jusqu'à quinze femmes, la polygynie survit, non pas parce qu'elle est un facteur d'augmentation de la force de travail, mais parce qu'elle conforte le rang de l'homme. Mais, si on se situe au niveau de la polygynie plus traditionnelle (deux à trois femmes), les femmes constituent bien une force de travail.

BIBLIOGRAPHIE

- A.R. Radcliffe BROWN and Daryll FORDE
"Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique Noire", PUF, 1953.
- G. BALANDIER
"Sociologie actuelle de l'Afrique Noire", PUF, 1955.
- M. AUGE
"Traité précolonial, politique matrimoniale et stratégie sociale dans les sociétés lagunaires de Basse Côte-d'Ivoire", Cahiers Sciences Humaines ORSTOM, Vol. III, No 2, 1971.
- P.P. REY
"Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la COMILOG au Congo-Brazzaville", Maspéro, 1971.
- J.M. GIBBAL
"Citadins et villageois dans la ville africaine : l'exemple d'Abidjan", Maspéro, 1974.
- A. MARIE
"Espace, structures et pratiques sociales à Lomé". Etude de cas, 1984, à paraître.

SÉMINAIRE EHESS :

CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES
EN AFRIQUE ET EN AMERIQUE LATINE

*

ANNÉE 1984 - 1985

JUIN 1987

EHESS

ORSTOM